

# FCPI IXO DEVELOPPEMENT 4

## RAPPORT de GESTION

### EXERCICE 2011-2012 (1<sup>er</sup> exercice – 11,5 mois)

#### Préambule

1. Compte rendu sur la mise en œuvre de l'orientation de gestion
2. Co investissements
3. Conflit d'intérêts
4. Prestation de conseil de la société de gestion
5. Frais par catégorie
6. Opérations de crédit réalisées par un établissement de crédit lié à la société de gestion
7. Engagements financiers concernant les opérations autres que l'achat et la vente de titres non cotés
8. Mandataires sociaux
9. Utilisation des droits de vote attachés aux titres détenus par FCPI IXO DEVELOPPEMENT 4
10. Méthodes de valorisation
11. Actif net et valeur liquidative
12. Modifications intervenues durant l'exercice dans la société de gestion
13. Evolution prévisible du FCPI IXO DEVELOPPEMENT 4
14. Normes Environnement Social et Gouvernance

# FCPI IXO DEVELOPPEMENT 4

## Préambule

- Conformément à l'article 16 du règlement du Fonds, nous avons établi le rapport de gestion du FCPI IXO DEVELOPPEMENT 4 au 30 juin 2012 (clôture du premier exercice). L'exercice a démarré le 11 juillet 2011 à la constitution du fonds et a été clôturé pour la première fois le 30 juin 2012. Le montant levé est de 3,72 M€.
  
- L'activité d'investissement de l'exercice a été la suivante :
  - CONCOURSMANIA pour un montant de 172 900 €
  
- Aucun désinvestissement n'a été réalisé durant l'exercice.

# FCPI IXO DEVELOPPEMENT 4

## 1. Compte rendu sur la mise en œuvre de l'orientation de gestion

### 1.1 Respect du quota de 60 % d'un Fonds Commun de Placement dans l'Innovation

Conformément aux dispositions de l'article L 214-30 du code monétaire et financier, l'actif du FCPI IXO DEVELOPPEMENT 4 doit être constitué pour 60% au moins de titres cotés ou non cotés dont les critères sont définis à l'article 3.1 du règlement du FCPI IXO DEVELOPPEMENT 4.

Par ailleurs, le Fonds investira à hauteur de 70% dans des sociétés éligibles au dispositif de la réduction et de l'exonération d'impôt sur la fortune.

Ce quota doit être respecté à hauteur de 35% au 11/11/2012 et à hauteur de 70% au 11/07/2013. Au 30/06/2012, ce quota est de 4,64%.

### 1.2 Politique d'investissement du fonds

Conformément à l'article 3.1 du règlement du FCPI IXO DEVELOPPEMENT 4 la politique d'investissement du Fonds qui vise à effectuer les opérations de prise de participations minoritaires dans des PME innovantes situées principalement dans le Sud-Est et le Sud-Ouest de la France a été respectée.

Une PME est une société de moins de 250 salariés dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 M€ et le total bilan annuel n'excède pas 43 M€.

Le tableau ci-après permet de vérifier ces critères à la date d'investissement.

Nom	Nationalité	Caractère innovant	Salariés	Chiffre d'affaires (M€)	Total bilan (M€)
CONCOURS MANIA	Française	Oui	31	7,5	9,8

Conformément à l'article 3.2.1 du règlement, les investissements du fonds ont été réalisés dans des sociétés en phase d'amorçage, de démarrage ou d'expansion.

### 1.3 Comité d'experts

Tous les dossiers ont fait l'objet d'une présentation au comité d'experts avec avis favorable.

### 1.4 Diversification des risques

L'article 4.2 du règlement indique que l'actif du fonds peut être constitué pour 10% au plus en titres d'un même émetteur.

Le tableau ci-dessous montre qu'aucune participation prise au cours de l'exercice n'atteint 10% de l'actif du fonds.

Nom	Montant	% de l'actif	Critère
CONCOURS MANIA	172 900	4,64%	< 10 %

# FCPI IXO DEVELOPPEMENT 4

## 2. Co investissements

La convention de co investissement avec l'IRDI a été résiliée en date du 31 octobre 2011. Les règles de co-investissement entre les différents fonds gérés par iXO PE restent applicables.

### 2.1 Co investissements entre ICSO'2, SOCRI 2 et autres FIP

- Pour les dossiers éligibles à la fois aux FIP et à SOCRI 2, le montant maximum investi par les FIP doit être égal à 50% du besoin total d'intervention (c'est-à-dire le montant investi par les FIP + SOCRI 2), sauf renonciation par SOCRI 2 à investir en tout ou partie.

Néant.

- Pour les dossiers éligibles à la fois aux FIP et à ICSO'2, le montant maximum investi par les FIP doit être égal à 50% du besoin total d'intervention (c'est-à-dire le montant investi par les FIP + ICSO 2), sauf renonciation par ICSO 2 à investir en tout ou partie.

Néant.

#### CONCOURS MANIA :

Le FCPI IXO DEVELOPPEMENT 4 a acheté sur le marché des titres de la société pour un montant de 172 900 €. Le FCPR SOCRI 2, le FIP APL 2009 et le FIP IXO DEVELOPPEMENT 3 sont également actionnaires de cette société.

### 2.2 Co investissements lors d'un apport de fonds complémentaires

Néant.

## 3. Conflit d'intérêts

Néant.

## 4. Prestation de conseil de la société de gestion

Néant.

## 5. Frais par catégorie

### Frais de gestion et de commercialisation

Le taux de frais annuel moyen (TFAM) gestionnaire et distributeur supporté par le souscripteur est égal au ratio, calculé en moyenne annuelle, entre :

- le total de frais et commissions prélevés tout au long de la vie du fonds mentionnés à l'article D. 214-91-1 du code monétaire et financier ;
- le montant maximal des souscriptions initiales totales (incluant les droits d'entrée) susceptibles d'être acquittées par le souscripteur.

# FCPI IXO DEVELOPPEMENT 4

De même, les taux décrits ici sont les ratios entre les frais ou la commission décrits et le montant maximal des souscriptions initiales totales

*Répartition des taux de frais gestionnaire et distributeur effectivement prélevés chaque année par catégorie agrégée de frais*

CATEGORIES AGREGÉES DE FRAIS (telles que mentionnées à l'article D. 214-80 du code monétaire et financier)		Droit d'entrée et de sortie	Frais récurrents de gestion et de fonctionnement (1)	Frais de Constitution	Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, suivi et cession des participations	Frais de gestion indirects	Total TFAM gestionnaire et distributeur
Rappel des TFAM gestionnaire et distributeurs maxima sur la durée de vie du fonds tels que présentés dans la notice (calculé sur 10 ans)		0,48%	3,60%	0,095%	0,19%	0,10%	<b>4,46%</b>
Taux constatés chaque année et sur la durée écoulée du fonds (gestionnaire et distributeur)	exercice 2011/2012	0,36%	2,94% (2)	0,095%	0,03%	0,00%	<b>3,42%</b>
	TFAM constaté sur la période écoulée	0,36%	2,94%	0,095%	0,03%	0,00%	<b>3,42%</b>

(1) Les frais récurrents de gestion et de fonctionnement comprennent la commission de gestion, les frais de dépositaire,

les frais de commissaires aux comptes et autres frais à l'exclusion des frais de constitution

(2) calculé au prorata-temporis des dates de souscriptions (ne correspond pas à une année entière)

## Détail des frais de gestion et de fonctionnement de l'exercice

- Rémunération de la société de gestion :
  - 3,6% HT des engagements de souscription, soit pour 94 575 € TTC.
  - Frais préliminaires : 36 623 €
- Rémunération du dépositaire : 13 004 € TTC.
- Rémunération du Commissaire aux comptes : 6 100 € TTC.

## 6. Opérations de crédit réalisées par un établissement de crédit lié à la société de gestion

La société de gestion n'est liée à aucun établissement de crédit.

## FCPI IXO DEVELOPPEMENT 4

### 7. Engagements financiers concernant les opérations autres que l'achat et la vente de titres non négocié sur un marché règlementé

Néant.

### 8. Mandataires sociaux

Néant.

### 9. Utilisation des droits de vote attachés aux titres détenus par FCPI IXO DEVELOPPEMENT 4

La société de gestion utilise systématiquement les droits de vote attachés aux titres détenus par le FCPI IXO DEVELOPPEMENT 4 pour exprimer un vote sur les résolutions présentées aux assemblées générales des sociétés concernées, elle a exercé ces droits de vote dans le respect de l'intérêt des porteurs de parts.

### 10. Méthodes de valorisation

Les instruments financiers et valeurs détenues par le Fonds sont évalués par la Société de gestion selon les méthodes et critères préconisées actuellement dans le Guide International d'Evaluation à l'usage du Capital Investissement et du Capital Risque publié en 2008 par l'IPEV.

### 11. Actif net et valeur liquidative

Au 30/06/2012, l'actif net du fonds est de 3 610 719 €, et la valeur liquidative des parts A de 971,55 €.

### 12. Modifications intervenues durant l'exercice dans la société de gestion

- Le 22 juillet 2011, l'AMF a agréé le Fonds d'Investissement de Proximité APL FIP 2011. Le total de souscriptions s'élève à 8,9 M€.
- Le 9 août 2011, l'AMF a agréé le Fonds d'Investissement de Proximité Grand Sud-Ouest Proximités 2. Le total de souscriptions s'élève à 2,1 M€.
- Le 1<sup>er</sup> novembre 2011 le protocole signé avec l'IRDI Midi-Pyrénées et CDC Entreprises a été mis en œuvre avec notamment :
  - Le rachat des parts d'iXO P.E. détenues par IRDI Midi-Pyrénées et CDC Entreprises par l'Equipe de Gestion qui détient désormais 100% du capital d'iXO P.E.,
  - La sortie d'iXO P.E. du GIE IRDI,

# FCPI IXO DEVELOPPEMENT 4

- L'intégration dans iXO P.E. de l'équipe capital-développement, LBO et d'une partie importante du back office soit 14 personnes en C.D.I.,
  - La constitution d'un FCPR iXO-B avec l'apport par l'IRDI de ses participations communes avec les Fonds d'iXO. Ce FCPR étant géré sans restriction et dans un esprit pari-passu par iXO P.E., les souscripteurs des Fonds iXO et les participations elles-mêmes ne souffriront d'aucune perturbation liée au changement,
  - La suppression de toute convention de co-investissement entre IRDI et iXO P.E.
- iXO P.E. a changé son siège social, désormais situé au 34 rue de Metz 31000 Toulouse, depuis le 28 décembre 2011.
- Le 2 mars 2012, l'AMF a agréé le Fonds d'Investissement de Proximité iXO DEVELOPPEMENT 5. Le total des souscriptions s'élève à 15,8 M€.

## 13. Evolution prévisible du FCPI IXO DEVELOPPEMENT 4

Le montant total investi au 30/06/2012 est de 172 900 € sur un total de 3 725 724 €. Le fonds va continuer à investir sur le prochain exercice.

## 14. Normes Environnement Social et Gouvernance

iXO Private Equity s'efforce d'incorporer les préoccupations ESG dans sa gestion propre, tant dans le cadre de la gestion du FCPI IXO DEVELOPPEMENT 4, que dans les pratiques internes quotidiennes de ses collaborateurs.

